



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2011/15

Le 2 mai 2011

Visite à la Cour internationale de Justice de S. Exc. Mme Mary McAleese, président de l'Irlande

LA HAYE, le 2 mai 2011. S. Exc. Mme Mary McAleese, président de l'Irlande, s'est rendue aujourd'hui en visite au siège de la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, au Palais de la Paix à La Haye.

S. Exc. Mme McAleese, qui était accompagnée d'une délégation officielle comprenant notamment son époux, M. Martin McAleese, S. Exc. Mme Frances Fitzgerald TD, ministre de l'enfance et de la jeunesse, S. Exc. Mme Mary Whelan, ambassadeur d'Irlande auprès du Royaume des Pays-Bas, et d'autres hauts fonctionnaires, a été accueillie à son arrivée par le président de la Cour, M. le juge Hisashi Owada, et son épouse, Mme Yumiko Owada, et par le greffier, M. Philippe Couvreur.

S. Exc. Mme McAleese et les principaux membres de la délégation officielle ont ensuite été conduits jusqu'à l'antichambre de la grande salle de justice, où le président Owada leur a présenté les membres de la Cour et leurs conjoints, et le greffier certains hauts fonctionnaires du greffe.

S. Exc. Mme McAleese et sa suite ont pris part à une courte réunion informelle avec les membres de la Cour, à l'issue de laquelle elle a signé le livre d'or de la Cour et échangé des cadeaux avec le président Owada.

Lors d'une séance solennelle organisée ensuite dans la grande salle de justice, à laquelle assistaient des membres du corps diplomatique, des représentants des autorités néerlandaises, d'Eurojust, de la Cour pénale internationale, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et d'autres institutions internationales ayant leur siège à La Haye, le président Owada et Mme le président McAleese ont chacun prononcé une allocution.

Le président Owada a fait observer que « l'Irlande, dans ses efforts pour faire prévaloir le dialogue sur la violence, a toujours été un ardent défenseur de la neutralité », notant que « la croyance de l'Irlande dans le règlement pacifique des conflits internationaux et les principes du droit international a[vait] été la politique déclarée de ses gouvernements successifs, et ce, depuis la fondation de la République ». Il a ajouté que « [d]epuis son adhésion à l'Organisation des Nations Unies, le 14 décembre 1955, l'Irlande a[vait] apporté son soutien indéfectible à la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte, en particulier le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que la protection des droits de l'homme ».

Le président a souligné «l'attachement de [l'Irlande] à la cause du droit international et aux valeurs suprêmes que sont la paix et la justice», rappelant que ce pays avait «participé aux deux dernières procédures consultatives, relatives à des questions portées devant la Cour par l'Assemblée générale, l'une concernant les Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé et l'autre, la Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo».

Le président de la Cour a également souligné l'évolution considérable du nombre et de la portée des affaires inscrites au rôle de la Cour depuis la fin des années 80, ajoutant qu'«[a]u cours des deux dernières années, la Cour a[vait] été nouvellement saisie de six affaires contentieuses et d'une demande d'avis consultatif», ce qui portait à 15 le nombre des affaires actuellement inscrites à son rôle. Il a indiqué que «[l]es affaires s'[étaient] multipliées et concern[ai]ent des Etats de tous les continents» et que «les questions dont [était] saisie la Cour [étaient] très diverses.»

En réponse, Mme le président McAleese a insisté sur le «désir inébranlable [de l'Irlande] de voir les différends internationaux résolus de manière pacifique, au moyen d'un dispositif communément accepté à l'échelle internationale et formé d'un ensemble de structures et de normes juridiques internationales», ajoutant que «l'attachement à la prééminence du droit dans les relations internationales impr[égnait] tous les aspects de la politique étrangère irlandaise.»

Elle a souligné que son pays était fermement convaincu «que le droit international, y compris les accords internationaux, régionaux et bilatéraux, p[ouvai]t jouer — et jou[ait] effectivement — un rôle clef dans la promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de la paix et de la prospérité» et qu'«[u]ne composante essentielle de la prééminence du droit ... au niveau international [était] le travail des cours et tribunaux internationaux..., au centre duquel d[é]vait se trouver la Cour internationale de Justice, organe judiciaire suprême.»

Elle a conclu que, «[p]our marquer son attachement à la primauté du droit dans les relations internationales, le Gouvernement irlandais a[vait] récemment décidé d'accepter la juridiction obligatoire de la Cour et a[vait] fait connaître son intention de présenter une déclaration à cet effet d'ici à la fin 2011», ajoutant que «[l]e grand nombre d'arrêts et d'avis rendus par la Cour ces dernières années mérit[ait] d'être noté et loué» et qu'«[i]l témoign[ait] du recours accru au droit pour le règlement des différends internationaux et [de] la confiance que la communauté internationale pla[çait] dans l'intégrité, l'indépendance et la compétence de la Cour».

A l'issue de la séance solennelle, une réception a été donnée dans le hall d'entrée du Palais de la Paix, à laquelle étaient invitées tous les personnes ayant assisté à la séance.

Les textes des allocutions prononcées par le président de la Cour et Mme le président McAleese sont disponibles en anglais sur le site Internet de la Cour à l'adresse suivante : www.icj-cij.org. Les traductions françaises seront affichées sur le site dès qu'elles seront disponibles.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)